

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 8 JUILLET 2014 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1

Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Jean Perron, conseiller, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2014

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2014

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2014

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2014

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 10880-2014 relatif au Plan d'urbanisme et abrogeant le Règlement numéro 2007-01-9100

6.3 Adoption du second projet de Règlement numéro 10890-2014 modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles ou introduire de nouvelles dispositions, modifier certaines grilles des spécifications et tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du Règlement de zonage suite à la modification du schéma d'aménagement

7. PARTIE INFORMATIVE

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9. AFFAIRES DIVERSES

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

122-07-2014

1. ORDRE DU JOUR
1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

123-07-2014

2. PROCÈS-VERBAUX
2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2014

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2014 tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux approuvés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

4. CORRESPONDANCE
4.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2014

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de juin 2014 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES
5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2014

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 juin 2014 et les invite à le consulter.

124-07-2014

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2014

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 juin 2014 totalisant 593 184,90 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 juin 2014 totalisant une somme de 593 184,90 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

125-07-2014

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du 19 juin 2014 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

126-07-2014

6.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 10880-2014 relatif au Plan d'urbanisme et abrogeant le Règlement numéro 2007-01-9100

ATTENDU QUE le conseil municipal a l'obligation, en vertu de l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. C-19.1), de faire la concordance suite à la modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE la modification du schéma d'aménagement révisé vise à ajuster le périmètre urbain de Fossambault-sur-le-Lac, les zones prioritaires de développement et les zones de réserves urbaines, à créer une nouvelle aire d'affectation de conservation, à modifier certaines dispositions du règlement du document complémentaire et à modifier la grille de compatibilité des usages de Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QUE le conseil municipal, en vertu de l'article 110.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. C-19.1), juge que la modification du schéma d'aménagement demande une modification du règlement sur le Plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 10 juin 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 25 juin 2014;

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 10880-2014 relatif au Plan d'urbanisme et abrogeant le Règlement numéro 2007-01-9100, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

127-07-2014

6.3 Adoption du second projet de Règlement numéro 10890-2014 modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles ou introduire de nouvelles dispositions, modifier certaines grilles des spécifications et tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du Règlement de zonage suite à la modification du schéma d'aménagement

ATTENDU l'entrée en vigueur du Règlement 03-2013 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Jacques-Cartier et que ce règlement comprend des dispositions touchant la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QUE le conseil doit adopter, en vertu de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement de concordance dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur de ce règlement;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 10 juin 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 25 juin 2014;

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 10890-2014 modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles ou introduire de nouvelles dispositions, modifier certaines grilles des spécifications et tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du Règlement de zonage suite à la modification du schéma d'aménagement, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Activités estivales

Monsieur le maire rappelle les principales activités estivales qui auront lieu en juillet :

- Vendredi 11 juillet : - Tournoi de pétanque
- Samedi 12 juillet : - Fête familiale à 13 h sur la plage municipale (remise au 19 juillet en cas de pluie).
- Mercredi 16 juillet : - Traversée du lac (CNF)
- Bingo au Bivouac
- Samedi 19 juillet : - Traversée du lac (CNLSJ)
- Début de l'exposition des artistes à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac jusqu'au 2 août
- Vendredi 25 juillet : - Lancement du livre de Dorothée Boilard à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac
- Samedi 26 juillet : - Party-bénéfice de la CNF sur les terrains du Pavillon Desjardins.

M. le maire demande aux citoyens résidant dans le secteur d'être compréhensifs et tolérants relativement au dérangement que pourraient occasionner le bruit et les déplacements lors de cette activité. La rue de l'hôtel de ville sera fermée à la circulation automobile pour cette journée.

Monsieur le maire invite les citoyens à consulter le calendrier des activités ainsi que le journal « L'Entre-Guillemets » pour plus de détails sur les activités estivales de tous les organismes de la Ville.

7.2 Ancrage des bateaux en face de la plage municipale

Monsieur le maire demande la coopération des propriétaires de bateaux qui sont ancrés au large, en face de la plage municipale, afin de s'assurer que la position de leurs ancrages ne soit pas une nuisance ou un danger pour les bateaux voisins.

7.3 Qualité des eaux de baignade

Monsieur le maire est heureux d'annoncer que suite à des échantillons d'eau prélevés à la plage municipale le 25 juin dernier par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDEL), la Ville a obtenu la cote « A / Excellente ». C'est donc dire que les utilisateurs peuvent se baigner en toute quiétude dans une eau de qualité.

7.4 50 ans de service de l'abbé Lucien Robitaille

Monsieur le maire informe que le dimanche 13 juillet prochain, un événement important sera souligné par les citoyens à la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse. En effet, les syndics de la desserte de la Fabrique ont choisi cette date pour reconnaître les 50 ans de disponibilité de l'abbé Lucien Robitaille. Ce sera alors l'occasion de le remercier pour son dévouement envers la communauté de Fossambault-sur-le-Lac.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 45, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la seconde période de questions à 19 h 45.

128-07-2014

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 45.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier